

LETTRE -CIRCULAIRE

LE MINISTRE
THE MINISTER

A

- 1 *Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;*
- 2 *Mesdames et Messieurs les Responsables des Formations Sanitaires Publiques ou Privées ;*
- 3 *Mesdames et Messieurs les Responsables des Etablissements Pharmaceutiques de fabrication*
- 4 *Mesdames et Messieurs les Responsables des Etablissements Pharmaceutiques de distribution*
- 5 *Mesdames et Messieurs les Pharmaciens Officinaux*
- 6 *Mesdames et Messieurs les Pharmaciens des Formations Sanitaires*

Objet : Mise sous Contrôle des dermocorticoïdes.

Au regard du mésusage et des dangers liés à la consommation abusive des dermocorticoïdes, notamment dans la dépigmentation de la peau,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dermocorticoïdes sont désormais placés sous contrôle au Cameroun.

A cet effet, l'importation des Dermocorticoïdes est désormais subordonnée par l'obtention d'une Autorisation d'Importation de Dermocorticoïdes (AID) délivrée par le Ministre de la Santé Publique.

Toute structure importatrice devra adresser trimestriellement les statistiques des importations, des exportations et des consommations du dermocorticoïdes.

La consolidation de ces statistiques au niveau national permettra au Cameroun de contrôler les sources d'approvisionnement et de prévenir le détournement vers des utilisations nocives pour la santé.

J'attache du prix au strict respect des présentes instructions. /-

AMPLIATIONS :

- MINSANTE/SESP/CAB
- SESP/CAB
- SG
- IGSPL
- DRSP (10)
- STRUCTURES PHARMACEUTIQUES
- ETABLISSEMENTS DE VENTE EN GROS DE MEDICAMENTS
- TOUS LES HOPITAUX
- TOUT PROGRAMME CONCERNE
- CHRONOS/ARCHIVES



Manooula Malachie